



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131-2 et suivants,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R417-1 à R418-9,

VU, le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2,

CONSIDÉRANT, la Déclaration Préalable de Travaux, enregistrée sous le N°DP 043 154 26 00005 sur la commune de PRADELLES, au nom de Monsieur Christophe MEYNARD ayant pour objet la réfection de joints de la façade situé 154 Rue Haute à PRADELLES (43420).

CONSIDÉRANT, la demande d'intervention de l'Entreprise PROBAT, domiciliée 11 rue de la Pinède à CUSSAC SUR LOIRE (43370) afin de réaliser les travaux de réfection de joints de façade, à compter du Lundi 18/05/2026 jusqu'au Lundi 1^{er}/06/2026.

Il y a lieu d'INTERDIRE le stationnement au niveau de la Rue Haute.

ARRÊTÉ N°2026-STAT-004

Article 1 :

Le stationnement est interdit au niveau de la rue Haute à PRADELLES (43420), à compter du Lundi 18 Mai 2026 jusqu'au Lundi 1^{er} Juin 2026.

Article 2 :

L'entreprise PROBAT aura en charge de laisser la circulation accessible aux piétons durant la période des travaux.

Article 3 :

L'entreprise PROBAT veillera à déplacer les engins en fin de journée pour permettre aux riverains d'accéder à la rue haute.

Article 4 :

Une signalisation et un balisage réglementaire seront mis en place pour l'application des présentes dispositions, par l'entreprise PROBAT.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Messieurs les employés de voirie,
- L'entreprise PROBAT

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

Fait à Pradelles, le 11 Mai 2026

Le Maire,
Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20260511-N2026_STAT_004-AR
Reçu le 12/05/2026

